



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° - 268 - 29 octobre 2014

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Site : <http://www.mmf-france.fr>

SOMMAIRE

- 1 - Appel à la mobilisation - Journée mondiale « Urgence Kobanê » - Appel collectif - La MMF est signataire - Page 2
 - 2 - Urgent Pétition parents Baby Loup - Page 2
 - 3 - Attention ! Urgent ! Appel à une mobilisation topless ! - Femen - Page 3
 - 4 - Olympe de Gouges au Panthéon - rassemblement lundi 3 novembre - Page 3
 - 5 - Sénat : blocage et sabotage, Zéromacho révèle une manipulation - Page 3
 - 6 - Le machisme de "avions de chasse" a explosé en vol - Regards de Femmes - Page 4
 - 7 - Pakistan : peine de mort confirmée pour Asia Bibi - AFP - Page 5
 - 8 - Baby-Loup en danger - Appel de Elisabeth Badinter - Page 5
 - 9 - L'Égalité Hommes-Femmes au travail sera atteinte en... 2095 ! - AFP - Page 6
 - 10 - Amnesty International et la défense soutenue du système prostitutionnel - Aïssata Maïga
 - 11 - Un nouveau défenseur des droits : les droits de qui ? - Zéromacho - Page 9
 - 12 - Installée au 1^{er} rang à l'Opéra , une riche tourisme du Golfe a été virée à cause de son niquab - Par Clémence Rousseau - Tunisia Daily - Page 10
 - 13 - « Mme le Président »... l'Académie persiste et signe... mollement - Eliane Viennot - Historienne - liberation.fr - Page 11
 - 13bis - Festival international du film lesbien et féministe de Paris - 30 octobre au 2 novembre - Page 13
 - 14 - Rappel : Congrès abolitionniste international : « Prostitution et traite des êtres humains dans le monde : une exploitation des plus vulnérables » - Paris - 12 novembre - Page 14
 - 15 - « Femmes persécutées et droit d'asile » - Collectif ADFEM - Paris - 14 novembre
 - 16 - Femmes en Résistances - Semaines de la Solidarité Internationales 2014 - 5 au 30 novembre - Nantes - Page 14
 - 17 - L'entre-soi masculin en politique -- Soirée-débat - 25 novembre - Page 15
 - 18 - Film : « Montre l'exemple ! » de Lynda Benzemrane - Projection/débat - 28 novembre - Paris - Rajfire/Maisond des Femmes de Paris - Page 15
 - 19 - Livre : « Alors je suis devenue une Indien d'Amérique » - Marie Docher - Préface d'Élisabeth Lebovici - Page 16
 - 20 - Livre : « L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » - Jacqueline Laufer - Page 16
-

MOBILISATIONS

1 - Appel à la mobilisation - Journée mondiale « Urgence Kobanê » - Appel collectif - La MMF est signataire

Appel à la mobilisation Journée mondiale « Urgence Kobanê

1er novembre 2014 - 14h00 - Bastille - République
Cortège féministe - Rendez-vous 14h devant Opéra

Le 15 septembre dernier, l'organisation Daesh a entamé une vaste offensive sur plusieurs fronts contre la ville kurde de Kobanê, dans le nord de la Syrie (Ouest-Kurdistan, dit aussi Rojava). C'est la troisième fois que Kobanê est visée par cette organisation depuis le mois de mars 2014. Les deux premières offensives ayant été repoussées, Daesh a rassemblé toutes ses forces pour attaquer encore plus fort et s'emparer de la ville.

En janvier dernier, les Kurdes du Rojava ont mis en place un système d'administration autonome organisé en trois cantons. Kobanê qui est l'un de ces cantons est longé au nord par la frontière turque, étant encerclé de tous les autres côtés par des zones sous contrôle de Daesh. Daesh est entré dans la ville de Kobanê en utilisant des armes lourdes de fabrication américaine. Des centaines de milliers de civils sont confrontés à la menace d'un génocide. A Kobanê, la population tente de résister avec armes légères contre les attaques brutales de ces gangs surarmés. Pour les secourir, ils ne peuvent compter que sur le soutien des YPG et des YPJ, les unités de défense du peuple. Voilà pourquoi il est important de se mobiliser au niveau mondial pour Kobanê et contre Daesh

La soit-disant coalition internationale contre Daesh n'a apporté aucune aide à la résistance des Kurdes, bien que ceux-ci soient les témoins du génocide en cours. La coalition n'a pas rempli les obligations auxquelles elle est tenue en vertu du droit international. Plusieurs des pays membres de cette alliance, en particulier la Turquie, font partie des soutiens militaires et financiers de Daesh, et non des moindres. Voilà pourquoi il est important de se mobiliser au niveau mondial pour Kobanê et contre Daesh.

Si la communauté internationale souhaite que la démocratie puisse prendre racine au Moyen-Orient, elle doit soutenir la résistance kurde à Kobanê. Le modèle démocratique de l'administration autonome du Rojava est un exemple pour toutes les populations de la Syrie. Ce modèle est laïc, pluraliste, et permet de réaliser l'unité dans la diversité.

Agissons maintenant. Il est grand temps de donner ce message aux acteurs mondiaux : une autre politique est possible. Nous encourageons donc tous les peuples de la terre à manifester

Premiers signataires en France : Coordination Nationale Solidarité Kurdistan (CNSK) ; Parti Communiste Français (PCF) ; Union syndicale Solidaires ; Confédération Nationale du Travail - France (CNT-F) ; Conseil de Coordination des Organisations Arméniennes de France (CCAF) ; Institut Arménien de France ; Ensemble ! Mouvement pour une alternative de gauche, écologiste et solidaire ; Sortir du Colonialisme ; France Kurdistan ; Réseau Mondial pour les Droits Collectifs des Peuples (RMDCP) ; Organisation Communiste Libertaire (OCL) ; Collectif des Amazigh en France ; Maison du Tamileelam ; International Councils of Tamileelam ; Fédération Française des Associations Tamoul France ; Confédération de Coordination Comité Tamoul France ; Association de Femmes Tamoul ; Association de Jeunes Tamoul ; Le mouvement pour l'auto-détermination de la Kabylie (MAK) ; Union des Etudiants Kurdes de France ; Association Culturelle des Travailleurs Immigrés de Turquie (ACTIT) ; Fédération des Associations de Travailleurs et de Jeunes (DIDF) ; Confédération des Travailleurs de Turquie en Europe (Partizan) ; Confédération des Droits Démocratiques en Europe (ADHK) ; ODAK ; Alin Teri ; Marche Mondiale des Femmes France (MMF)...

2 - Urgent Pétition parents Baby Loup

Le 29 octobre, les parents dont les enfants sont gardés par la crèche Baby Lup seront reçus

par le maire de Conflans Sainte Honorine. Ils ont déposé une pétition qui doit récolter 2000 signatures. Appuyez-les dans leur négociation avec la mairie en signant et en faisant signer cette pétition sur le lien :

http://www.avaaz.org/fr/petition/Maire_de_Conflans_Sainte_Honorine_Soutien_financier_de_la_mairie_a_la_creche_Baby_Loup_a_hauteur_des_besoins/?timolbb

3 - Attention ! Urgent ! Appel à une mobilisation topless ! - Femen

Nous appelons tout le monde à résister à l'attaque directe faite au féminisme, à l'égalité des sexes et à la libération de la femme par la justice française qui ose qualifier d'« exhibitionnisme » la protestation seins nus des FEMEN. Nous avons besoin de votre aide et de votre participation pour défendre l'activisme topless et le droit des femmes à être torse nu. Il est urgent de se mobiliser contre les accusations d'exhibition à l'encontre des activistes Eloise Bouton et Yana Zhdanova et de protester contre leur condamnation. Notre corps est un outil politique! La poitrine féminine n'est pas immorale ou choquante pour le peuple! La France est le premier et unique pays dans le monde qui condamne des militantes FEMEN pour exhibitionnisme. La terre féministe n'est désormais plus une réalité, mais une véritable illusion. Dans une société de plus en plus à droite et policée, où les institutions religieuses tendent à faire autorité, les femmes sont les premières à être touchées.

Les autorités françaises voient la rébellion des femmes comme un danger et nous devons, une fois encore, nous battre pour défendre nos droits !

Nous appelons toutes les femmes progressistes à venir lors d'une grande mobilisation topless qui aura lieu à Paris la semaine prochaine. Pour des raisons évidentes nous ne pouvons annoncer le lieu, le jour et l'heure. Si vous voulez nous rejoindre, contactez nous à l'adresse joinfemenfrance@gmail.com avec pour objet du mail « mobilisation » et nous vous enverrons tous les détails.

Rejoignez nous pour défendre votre liberté, votre genre et vos idées ! Nous sommes toutes libres et nous allons le prouver !

4 - Olympe de Gouges au Panthéon - rassemblement lundi 3 novembre

Rendez-vous Lundi 13 novembre 2014

15 heures - devant le Panthéon

Nous avons été nombreuses et nombreux à nous mobiliser l'an dernier pour qu'Olympe de Gouges entre au Panthéon. Mais nos espoirs, pourtant encouragés par les sondages d'opinion qui tous la donnaient victorieuses, ont été déçus. Cette année, un collectif se met en place autour de l'historienne Catherine Marant-Fouquet qui avait lancé, dès 1989, la première campagne pour la panthéonisation d'Olympe de Gouges.

COMMUNIQUÉS

5 - Sénat : blocage et sabotage, Zéromacho révèle une manipulation

La proposition de loi contre le système prostitutionnel, votée à l'Assemblée nationale, tarde à être inscrite à l'ordre du jour du Sénat. Pour ses opposants, tous les moyens sont bons.

Le 20 mai 2014, la commission spéciale du Sénat auditionnait le Suédois Simon Häggström, inspecteur chef de la brigade anti-prostitution de Stockholm et donc un témoin capital pour juger de quinze années d'application de la loi pénalisant les clients-prostitueurs.

Zéromacho est en mesure de démontrer que le compte rendu de son intervention a été

tronqué et falsifié sur plusieurs points importants.

Le sens général de l'intervention en a été transformé : la Suède n'apparaît plus comme un pays où les prostituées sont plus en sécurité que partout ailleurs, un pays où les hommes arrêtés reconnaissent les faits immédiatement, un pays où la prostitution a diminué de moitié en 15 ans, ce qui prouve l'efficacité de la loi.

Vous trouverez les exemples détaillés des manipulations et les sources de nos informations sur le site de Zéromacho : <http://zeromacho.wordpress.com/2014/10/28/senat-zeromacho-revele-une-manipulation/>, ainsi que des commentaires sur cette affaire dans « Bidouillages au Sénat », article de Gérard Biard à paraître demain dans *Charlie-hebdo*

Zéromacho demande que le texte intégral de l'audition de Simon Häggström soit rétabli sur le site du Sénat et distribué aux membres de la commission spéciale.

Fondé en 2011, Zéromacho, réseau international d'hommes, groupe les signataires d'un manifeste contre le système prostitueur et pour l'égalité femmes-hommes (2 725 hommes de 56 pays).

6 - Le machisme de "avions de chasse" a explosé en vol - Regards de Femmes

De la même veine que le responsable de « sensual clean services » il y a 2 ans, un communicant lyonnais a lancé un site, « avions de chasse » -femmes considérées comme des objets à la carlingue avantageuse- exposant photos aguichantes et vidéos très explicites.

Pour faire le buzz, il a lancé sur les réseaux sociaux une proposition commerciale à ses clients, en s'associant à l'antenne lyonnaise de Uber, n°1 mondial de loueur de voiture avec chauffeur : « Passer votre brevet d'officier a toujours été un rêve ? Avions de chasse et uber vous proposent le temps d'un trajet de devenir le co-pilote le plus chanceux de Lyon. Unber a sélectionné les meilleures pilotes lyonnaises pour vous conduire... oui oui vous avez bien lu, les meilleurEs » et précisant « Qui a dit que les femmes ne savaient pas conduire ? ». Message accompagnée d'une vidéo montrant des morceaux de femmes, décolletés plongeant, cuisses et talons aiguille. Immédiate levée de bouclier sur la toile, relayée aux Etats-Unis, siège de Uber. L'opération lyonnaise a explosé en vol. Uber s'est retiré de l'affaire en mettant un message d'excuse sur son compte twitter.

Nous sommes atterrées de cette vision des femmes par des hommes, jeunes selon l'état civil, mais bien vieux dans leurs têtes, avec des représentations des rapports hommes-femmes totalement archaïques. A rapprocher d'informations reçues des étudiant-e-s des Sciences Po Aix, Lyon (soirée du bureau des sports (BDS) intitulée 3P putes-pétanques-pastis, affichée sur les murs de l'école et le facebook de l'IEP jusqu'à ce que certain-e-s s'indignent et s'interrogent pour savoir comment les étudiantes siégeant au BDS ont laissé passer cette image dégradante des femmes), Lille (soirée « amène tes *biatchs*, » dialecte lillois pour *bitchs*), Toulouse...

Ces relents de potaches attardés confirment le constat de la procureure générale de Lyon. Elle indiquait lors du procès pour agressions sexuelles de Gérard Ducray, autrefois Secrétaire d'Etat et maire de Villefranche sur Saône, le 13 octobre, que le mis en cause « n'avait pas vraiment compris la relation homme-femme ».

Tout ceci montre la nécessité d'éduquer filles et garçons au respect mutuel de leur corps et de celui de l'autre. Le corps des femmes et des fillettes n'est pas un objet, une marchandise sexuelle, à acheter. La pénalisation des clients de la prostitution montrerait l'interdit.

Quand les sénateur-trice-s vont-ils abandonner leur train-train habituel et inscrire la proposition de loi votée par les député-e-s à l'ordre du jour de leur Assemblée ?

INTERNATIONAL

7 - Pakistan : peine de mort confirmée pour Asia Bibi - AFP

Un tribunal pakistanais a rejeté ce matin l'appel de la chrétienne Asia Bibi, condamnée il y a quatre ans à la peine de mort en vertu d'une loi controversée sur le blasphème, ont déploré ses avocats. Asia Bibi, mère de cinq enfants, avait été condamnée à mort pour blasphème en novembre 2010 après avoir été accusée d'avoir insulté le prophète Mahomet par des femmes musulmanes de son village avec lesquelles elle s'était disputée.

Dans une affaire rappelant le système des castes, ces dernières avaient refusé de boire de l'eau dans un verre qu'Asia Bibi venait d'utiliser, jugeant cette eau impure car la chrétienne y avait bu avant elles. Quelques jours plus tard, ces femmes avaient fait état de l'affaire à un imam local qui avait porté plainte pour blasphème contre la jeune femme. Or la loi pakistanaise sur le blasphème, accusée par les libéraux d'être instrumentalisée pour régler des conflits personnels mais défendue bec et ongles par les islamistes, prévoit la peine de mort pour les personnes dénigrant Mahomet.

Les avocats d'Asia Bibi avaient interjeté appel de la condamnation à mort, mais "deux juges de la Haute cour de Lahore (est) ont rejeté l'appel", a dit à l'AFP un des avocats de la jeune chrétienne, Shakir Chaudhry, affirmant vouloir porter l'affaire en Cour suprême.

Ce matin, une douzaine d'imams, dont Qari Saleem, qui avait porté plainte contre Asia Bibi, ont salué la décision de la justice à la sortie du tribunal en chantant des slogans religieux. "Nous allons distribuer des sucreries à nos frères musulmans, car il s'agit d'une victoire pour l'islam", a déclaré l'imam Saleem. Si de nombreuses personnes ont été condamnées à mort pour blasphème au Pakistan, la peine capitale n'a pas été exécutée depuis 2008, à l'exception d'un soldat condamné en cour martiale, le pays respectant un moratoire sur la peine de mort. Mais des personnalités politiques ayant plaidé en faveur d'une réforme de la loi sur le blasphème, dont le gouverneur du Penjab Salman Taseer et le ministre des minorités Shahbaz Bhatti, ont, elles, été assassinées par des extrémistes.

TEXTES

8 - Baby-Loup en danger - Appel de Elisabeth Badinter

Il y a six mois, la Cour de cassation donnait raison à Baby-Loup dans le conflit qui l'opposait à une ancienne salariée refusant d'ôter son voile islamique. Au terme de huit ans de marathon judiciaire, cette victoire était saluée comme une victoire de la laïcité, bien que son prix eût été le déménagement de Baby-Loup à Conflans-Sainte-Honorine.

Aujourd'hui, la nouvelle municipalité refusant de verser la subvention de 400 000 euros promise par la précédente, l'existence de Baby-Loup est menacée. Qu'on ne nous dise pas qu'il s'agit d'une banale affaire de restriction budgétaire. Cette crèche unique n'est pas seulement une structure de pointe au service de la petite enfance, elle est un merveilleux outil d'intégration, en particulier des femmes des quartiers populaires : grâce à Baby-Loup, des femmes isolées, qui, parfois, ne parlaient pas le français, ont pu faire garder leurs enfants, y compris le soir ou le week-end, pour gagner leur indépendance.

C'est pourquoi Baby-Loup est un double symbole : symbole de la laïcité, symbole de la cause des femmes. Alors, si elle devait fermer ses portes, ce serait une double défaite. Et cette défaite, on ne la devrait pas aux communautaristes de tout poil ni aux islamistes, mais aux républicains de tout bord qui ont abandonné Baby-Loup. En effet, c'est précisément parce que Baby-Loup s'est érigée en avocat de la laïcité qu'elle suscite tant d'hostilité, à gauche comme à

droite.

Mais, depuis l'élection de François Hollande, nous n'avons reçu aucun soutien du gouvernement ; au contraire, on nous a fait comprendre qu'il ne fallait surtout pas faire de vagues.

Ni le ministère des Droits des femmes ni celui de la Famille n'ont levé le petit doigt. Pour une grande partie de la gauche qui craint plus que tout l'accusation d'islamophobie, la laïcité n'est plus une cause naturelle, mais un combat idéologique douteux.

Qu'on ne croie pas, cependant, que la droite serait plus courageuse sur ce front. L'attitude de la municipalité de Chanteloup-les-Vignes, celle de Conflans aujourd'hui et le silence à peine gêné qui règne dans la majorité comme dans l'opposition prouvent assez que, sur ce terrain, la lâcheté est la chose la mieux partagée du monde.

Et nous, les défenseurs de la cause laïque, sommes considérés comme une espèce de secte : ce renversement inouï devrait inquiéter tous ceux qui savent ce que l'universalisme français doit à la laïcité.

Le plus grave, c'est que cet abandon est aussi un déni de démocratie : si une grande partie de la classe politique et intellectuelle croit défendre les opprimés en renonçant au principe de séparation laïque, pour une immense majorité des Français - les sondages en font foi -, la laïcité demeure bien le quatrième principe de la devise républicaine.

Alors, c'est à eux tous que je veux dire que l'un de nos biens les plus précieux est aujourd'hui menacé. Voilà pourquoi j'en appelle aux dons de tous, particuliers, associations, fondations, entreprises : si nos gouvernants et ceux qui aspirent à l'être abandonnent Baby-Loup, montrons-leur que nous, Français de tous milieux, de toutes origines, de toutes confessions, nous ne renoncerons jamais à la laïcité, car elle est la condition même de notre liberté.

Dons à adresser à Association Baby-Loup/Dons - 1, rue Camille-Pelletan, 78700 Conflans-Sainte-Honorine.

9 - L'Égalité Hommes-Femmes au travail sera atteinte en... 2095 ! - AFP

D'après un rapport du Forum économique mondial publié mardi, les inégalités dans le domaine ont peu baissé ces dernières années. Elles ont en revanche beaucoup reculé dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

Les inégalités entre les femmes et les hommes se réduisent rapidement en matière de santé et d'éducation, mais il faudra attendre... 2095 pour atteindre l'égalité sur le plan professionnel, selon un rapport publié mardi à Genève par le Forum économique mondial (WEF). Depuis 2006, les inégalités dont souffrent dans le monde les femmes en matière économique et d'emploi ont peu diminué, souligne le WEF, en précisant que leurs opportunités dans ce secteur atteignent aujourd'hui seulement 60 % de celles des hommes au lieu de 56 % il y a neuf ans. «En se fondant sur cette trajectoire, toutes choses égales par ailleurs, il faudra 81 ans dans le monde pour combler complètement ce handicap», explique le WEF dans un communiqué.

Le monde aurait tout intérêt à accélérer ce processus, ne serait ce que pour des considérations économiques, a estimé le fondateur et dirigeant du WEF, Klaus Schwab. «Atteindre l'égalité entre les sexes est manifestement nécessaire pour des raisons économiques. Seules les économies qui offrent un accès complet à tous leurs talents resteront compétitives et prospéreront», a-t-il déclaré.

L'étude du WEF, qui couvre 142 pays, montre en revanche que les inégalités entre les femmes et les hommes ont très nettement reculé dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

Outre le monde du travail, les inégalités en matière de participation à la vie politique restent très importantes. Les femmes comptent pour seulement 21 % des décideurs politiques dans le

monde, note ainsi le rapport. Mais même dans ce secteur à la traîne, des progrès sensibles ont été réalisés ces dernières années. «Dans le cas de la politique, globalement dans le monde, il y a maintenant 26 % de parlementaires femmes en plus et 50 % de femmes ministres en plus par rapport à il y a neuf ans», précise le WEF.

Dans le classement des pays les plus égalitaires sur tous les plans, on retrouve en tête, sans surprise, les cinq pays du nord de l'Europe avec en première place l'Islande, suivis par le Nicaragua, le Rwanda, l'Irlande, les Philippines et la Belgique. La France se situe à la 16^e place alors que les Etats-Unis se classent au 20^e rang et la Grande-Bretagne au 26^e.

Parmi les grands pays émergents, le Brésil occupe la 71^e place, devant la Russie (75^e), la Chine (87^e) et l'Inde (114^e), ajoute le WEF en notant que le Yémen reste en queue de classement.

10 - Amnesty International et la défense soutenue du système prostitutionnel - Aïssata Maïga- sources : <http://sisyphe.org>

Autant que faire se peut (excepté pour une citation), je n'appelle pas la prostitution « travail sexuel » ou « travail du sexe ». Aucun travail n'est accompagné de tels taux de violences physiques et mentales, de stress post-traumatique et de dépendances. Aucun travail ne nécessite un programme spécifique pour en sortir et pour réintégrer la société.

Qualifier la prostitution de « travail sexuel » est un procédé de manipulation sémantique employé pour maquiller une réalité insupportable faite d'abus qui ont souvent pris racine dans l'enfance. De plus, le fait de désigner la prostitution « travail comme un autre » permet aux proxénètes de se qualifier de (« managers ») gérants, « d'agents » ou de « gestionnaires de carrière ». Bref, de se donner une légitimité. Il est urgent de reconnaître que la prostitution fait des millions de victimes, et que ces victimes ont le droit fondamental de vivre sans être exploitées, sans même parler du droit à une compensation sociale et financière pour les souffrances qu'on leur fait subir.

Or, on ne retrouve pas ce souci des droits humains dans des documents récents sur le système proxénète produits par Amnesty International. Ces documents font dans ce texte l'objet d'analyse. Amnesty International (AI) a longtemps inspiré le respect en raison de ses interventions dans la défense des droits humains. On pense, par exemple, à ses actions contre la torture, les mariages forcés et le droit des prisonniers politiques. Mais, depuis quelques années, AI se montre vulnérable aux pressions de certains groupes d'intérêts qui n'ont pas pour objectif de défendre les droits de la personne. C'est le cas, par exemple, du lobby de l'exploitation sexuelle ou de l'« industrie du sexe » qui a infiltré cet organisme. Sous cette influence, AI a maintenant choisi, selon un document interne, de défendre l'achat de sexe et la vente du corps d'autrui comme un nouveau droit de l'Homme.

C'est un proxénète millionnaire, Douglas Fox, autoproclamé « travailleur du sexe » et porte-parole d'une association de « travailleurs du sexe » regroupant proxénètes et clients, qui a orienté Amnesty International vers cette politique de décriminalisation totale de la prostitution. En 2008, Douglas Fox confirmait d'ailleurs avoir envoyé ses supporters noyauter AI : « Getting Amnesty on side will be a huge boost to our morale... we need to pursue them mercilessly and get them on side ».

Douglas Fox n'est pas seul à faire du lobbying auprès de cette organisation. Parmi les références citées dans le premier document interne d'AI, qui a fait l'objet d'une fuite au début de l'année 2014, on trouve l'Open Society Foundation (OSF) appartenant au financier américain milliardaire Georges Soros. Selon le site web de l'OSF, Soros a distribué 10 milliards de dollars à des « œuvres » au cours des 30 dernières années, et il a soutenu financièrement plusieurs campagnes pro-industrie du sexe, dont des campagnes de

l'ONUSIDA (UNAIDS) visant à décriminaliser le « travail sexuel ». Soros a aussi fait parler de lui pour violence conjugale. Un de ses proches alliés politique, un juge libéral de la cour suprême Argentine, est propriétaire de plusieurs appartements en Argentine où des femmes victimes de la traite ont été « sauvagement exploitées ».

Deux publications, une même ligne directrice : Le premier document interne d'Amnesty International objet de fuite constituait un fervent plaidoyer en faveur du présumé droit des hommes « ne voulant pas s'embarrasser de moyens traditionnels pour avoir accès au sexe ». On y défendait l'accès à la prostitution en termes de droit de l'Homme, « d'exercice de l'autonomie personnelle », de « droit à jouir de la vie » et de « droit à une bonne santé physique et mentale ». Toute « interférence de l'État » y était condamnée comme « une atteinte délibérée » à ces droits. Pour les femmes, selon ce document inspiré par le lobby de l'« industrie du sexe », la prostitution serait un moyen de se « responsabiliser », de se donner du pouvoir, lorsque l'on vit avec moins de 2 dollars par jour. Bref, se prostituer ou mourir. AI définissait donc la prostitution comme légitime lorsqu'il s'agissait de « l'échange de sexe contre de la nourriture ou un abri », et la considérait comme un pur « contrat » esclavagiste.

AI voyait aussi la prostitution comme une façon pour les femmes d'explorer leur sexualité. Un véritable numéro d'équilibriste des instances patriarcales, toujours prêtes à encourager les femmes à « explorer leur sexualité » dès lors qu'il s'agit de la placer au service des hommes.

AI distinguait aussi prostitution et pornographie, considérant que cette dernière relève de la « liberté d'expression », bien que la pornographie fasse partie intégrante du système prostitutionnel et lui apporte un puissant soutien. La pornographie met en scène des femmes qui souffrent, sont dégradées, exploitées, victimes d'abus et violées à répétition. Les films produits sur ces souffrances et ces violences sont diffusés comme divertissement pour les masses, en majorité masculines. Malgré cette évidence, AI a préféré considérer que cette industrie ne relevait pas de sa mission de défendre les droits humains.

Enfin, chose encore plus inquiétante, ce premier document interne d'Amnesty International n'oubliait pas de défendre le proxénétisme. L'organisme définissait les proxénètes comme des « chauffeurs, gardiens et protecteurs » des femmes prostituées, ou comme des personnes exerçant de simples « fonctions de soutien » qu'il ne fallait pas harceler, au même titre que les enfants de ces femmes. AI rappelait qu'elle s'opposait formellement à la criminalisation de propriétaires ou tenanciers de bordels, ainsi que de toute personne « vivant des gains et profits du travail sexuel » d'autrui.

Une vague de consternation au niveau international de la part de gouvernements, d'associations de « survivantes » et de groupes féministes a suivi la divulgation de ce document interne. L'ancien président des Etats-Unis, Jimmy Carter, a publié une lettre ouverte contre ce qu'il a appelé une grave remise en question des progrès dans la lutte contre l'exploitation sexuelle au niveau mondial. Amnesty International s'est défendu en affirmant que ce document interne n'avait pas fait l'objet d'une véritable étude au sein de l'organisation et ne reflétait pas sa position définitive, indiquant un document subséquent publié sur son site Web.

À l'analyse, ce second document ne diffère guère du premier : AI continue de défendre le droit des hommes à avoir accès au corps des femmes ; de ne pas faire de différence entre criminalisation des femmes et la criminalisation de leurs exploités ; de prendre la défense de ceux qui vivent des revenus de la prostitution. Le parti pris d'AI en faveur du système proxénète devient particulièrement évident quand l'organisme cite avec force détails une liste de violences policières envers les femmes prostituées, sans mentionner une seule fois les violences que leur font subir les clients (prostitués) et les proxénètes.

De même, jamais Amnesty International ne suggère de responsabiliser ces hommes. Or, le client responsable ou éthique n'existe pas. Lors de la coupe du monde en Allemagne, le gouvernement a rendu disponible une ligne d'assistance téléphonique (*hotline*) gratuite pour signaler tous les cas suspects de traite des femmes à des fins de prostitution. Cette ligne n'a jamais été employée. Même lorsque les hommes observent une situation où la femme est victime de la traite ou exploitée, ils ne le signalent pas (ou alors, ils le font sur les forums pour critiquer le « service »).

Les clients des prostituées sont à l'opposé de toute éthique - et de toute empathie ; il semble qu'ils sont sept fois plus nombreux à confesser qu'ils violeraient une femme s'ils pouvaient s'en sortir en toute impunité. Dans une étude portant sur 700 hommes que rapporte The Guardian, certains proxénètes reconnaissent ouvertement leur mépris des femmes prostituées, celles capables de faire « ce travail dont une femme normale ne voudrait pas ». Certains refusent catégoriquement que la femme prostituée apprécie le rapport sexuel, sinon, ils se sentent spoliés de leur «service». Amnesty International les défend en leur attribuant ce «droit» d'accès à des femmes, un «droit» dont ils n'ont jamais douté.

Le seul aspect valable des deux documents d'AI est que les personnes prostituées ne doivent en aucun cas être criminalisées. Pour le reste, la prise de position d'AI représente un risque important pour la majorité des femmes exploitées dans «l'industrie du sexe», prostitution et pornographie.

Il est honteux et dramatique de voir une ONG internationale financée par des intérêts privés défendre l'exploitation sexuelle comme un droit à la «santé» pour les hommes et un moyen d'autonomisation («empowerment») pour les femmes, sans mettre en cause le système proxénète qui organise la marchandisation de la sexualité. Profitant de son influence mondiale qui lui assure l'appui d'une puissante machine financière, Amnesty International menace des années de luttes féministes pour faire reconnaître la prostitution comme de la violence envers les femmes et de l'exploitation de classe : femmes, pauvres, vulnérables, utilisées par des hommes ayant les moyens de se payer leur corps. Amnesty International pratique un pur libéralisme économique très éloigné de la défense de droits humains.

11 - Un nouveau défenseur des droits : les droits de qui ? - Zéromacho

Zéromacho s'élève contre la nomination, au poste de délégué au Défenseur des droits chargé de l'égalité, d'un homme militant pour la prostitution. Le 26 septembre 2014, Jacques Toubon, Défenseur des droits, nomme une nouvelle déléguée à l'égalité. Une femme ? Non, c'est un homme, Patrick Gohet, qui succède à Maryvonne Lyazid pour lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité. Or cet homme milite pour affaiblir les lois contre le proxénétisme et pour transformer la prostitution en « service à la personne ».

En 2011, Patrick Gohet, alors président du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH), a déclaré : « Le moment venu, je me prononcerai très officiellement sur l'assistance sexuelle. Avoir décidé que le CNCPH devait l'inscrire dans son programme me paraît déjà significatif.

Dans le rapport du CNCPH (2010, p. 61), on peut lire qu'il « convient d'étudier la possibilité de recourir à des prestations tarifées de nature sexuelle, [et de] prévoir une exception de nature législative aux dispositions pénales relatives au proxénétisme ». Patrick Gohet, qui fait preuve d'une telle méconnaissance de ce que vivent des femmes dans la prostitution, est-il le mieux à même de défendre les droits des femmes ?

Voyant dans cette nomination une prise de position opposée aux exigences de la défense des droits, Zéromacho demande à M. Toubon de remplacer M. Gohet par une personne réellement

impliquée dans la promotion de l'égalité.
Il n'en manque pas en France !

12 - Installée au 1^{er} rang à l'Opéra , une riche tourisme du Golfe a été virée à cause de son niqab - Par Clémence Rousseau - Tunisia Daily

Alors qu'elle assistait au premier rang à une représentation de *La Traviata* de Verdi (une place qui coûte près de 230 euros par personne), une riche touriste venue du Golfe a été priée de sortir de l'Opéra Bastille, car elle portait un niqab. Les musiciens se seraient même indignés de cette présence.

Le ministère de la Culture a envoyé des consignes pour prévenir un évènement similaire et a envoyé une note aux Opéras Bastille et Garnier pour indiquer l'attitude à suivre si le cas se représente une nouvelle fois, car, ces riches ressortissants du Golfe représentent une importante manne d'argent. Il est conseillé de faire preuve de « stricte politesse » pour indiquer aux touristes de respecter la loi.

Selon le témoignage de la direction du théâtre et des musiciens, la femme, assise au premier rang, était accompagnée de son mari et portait un niqab depuis son arrivée dans l'Opéra Bastille. Personne ne l'avait remarquée jusqu'à ce qu'une choriste alerte un responsable sur la présence d'une spectatrice voilée à l'avant. Pour éviter de créer un scandale dans l'opéra, l'agent de sécurité a demandé à la touriste d'enlever son niqab ou de partir. L'agent n'a finalement pu parler qu'au mari, le couple a accepté de partir, sans demander remboursement. Les amoureux n'auront toutefois pas eu l'occasion d'assister à l'ensemble de la représentation. Et pour cause : la femme portait un niqab. « Tous les spectateurs ont pu la voir, elle était en gros plan sur tous les écrans », explique-t-on, embarrassé, à l'Opéra Bastille. « Elle est rentrée sans que personne ne la remarque, je ne sais pas comment », se justifie le directeur adjoint, Jean-Philippe Thiellay. Celui-ci confirme qu'il a dû gérer « une situation délicate ». « Je n'aime pas l'idée qu'on demande à un spectateur de sortir mais c'est la loi. En plus, nous sommes un service public », explique-t-il à *Metronews*. Depuis avril 2011, se dissimuler le visage dans l'espace public peut être sanctionné par une amende de 150 euros et l'obligation de suivre un stage de citoyenneté.

Mais Jean-Philippe Thiellay a failli faire face à une suspension de la représentation, explique un responsable. A l'entracte, plusieurs choristes, qui ont aperçu la femme au visage voilé, auraient fait part de leur volonté de ne pas poursuivre le spectacle si la touriste ne se conformait pas à la loi. Une version démentie par le directeur adjoint. « Ils sont plusieurs dizaines, ils n'ont pas le temps de faire une assemblée générale pour décider de ce genre de chose. Mais oui c'est une choriste qui m'a alerté de la présence de la spectatrice voilée », narre Jean-Philippe Thiellay. Un syndicaliste confirme que des choristes ont souhaité se retirer. Quant au chef des chœurs, José-Luis Basso, il ne veut pas s'épancher sur le sujet : « Je veux bien parler musique avec vous mais ça c'est administratif ».

Pour éviter tout problème, et un manque à gagner de plusieurs dizaines de milliers d'euros, le directeur-adjoint dit « avoir donné des instructions à un agent d'accueil pour demander à la spectatrice de se dévoiler ou de partir ». Un syndicaliste témoigne : « L'agent d'accueil n'a pas pu parler directement à la femme concernée mais uniquement à son mari ». Celui-ci a finalement décidé de partir « sans provocation ». Le spectacle a repris normalement à la fin d'un précipité (un changement de scène pendant lequel le rideau est tombé). « Le couple n'a pas demandé à être remboursé », assure l'Opéra.

Selon nos informations, une note du ministère de la Culture a été envoyée aux Opéras Bastille et Garnier pour indiquer l'attitude à suivre si la situation se rééditait. Les syndicalistes ont eu

l'occasion d'en discuter jeudi lors d'une réunion. Consigne est donnée d'être plus vigilant à l'entrée, d'appliquer la loi et de faire acte d'une « stricte politesse ». Il faut dire que l'Opéra s'est lancé dans une opération séduction auprès des riches ressortissants du Moyen-Orient. Un fonctionnaire témoigne d'une forte augmentation des ventes des places les plus chères auprès de ces touristes au fort pouvoir d'achat.

13 - « Mme le Président »... l'Académie persiste et signe... mollement - Eliane Viennot - Historienne - liberation.fr

Qu'ils aient ou non appelé l'Académie française à leur secours, le député Julien Aubert (1) et les 140 signataires de la pétition soutenant ses incivilités ont dû être bien déçus à la lecture de la « mise au point » publiée le 10 octobre par les Quarante. Celle-ci commence, en effet, par une déclaration de bienveillance envers les nouveaux termes féminins, et elle se termine par une absolution générale : que chacun-e fasse à sa guise, respecte l'autre et aille en paix. Entre les deux, pourtant, l'Académie réaffirme ses dogmes - et redonne vie à des arguments aujourd'hui connus pour n'avoir aucun fondement. Cette affaire et la collection de perles qu'elle nous vaut, depuis quelques semaines, appellent quelques commentaires.

L'assemblée aime à rappeler les « missions » qui lui ont été confiées en 1634, à l'initiative de Richelieu : « Donner des règles certaines à notre langue [...] la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences. » Précisons que le cardinal ministre cédait alors à la demande d'un groupe de lettrés réfléchissant depuis plusieurs décennies à la langue française. Et ajoutons qu'il y avait parmi eux une femme : Marie de Gournay, autrice (entre autres) de traités sur la langue, évidemment écartée lors de la fondation de l'Académie. On sait qu'elle attendra 347 ans avant d'accueillir la première, Marguerite Yourcenar.

On sait moins qu'à l'heure actuelle, l'Académie ne compte aucun-e linguiste, aucun-e agrégé de grammaire, aucun-e historien-ne de la langue. Si elle voulait, à nouveau, être prise au sérieux, elle devrait commencer par se donner les moyens de remplir correctement la mission dont elle est si fière - même si cette mission pourrait être remplie, à moindres frais, par n'importe quelle commission d'universitaires spécialisés habillé-es normalement. Elle devrait aussi éviter de se dire « gardienne » de la langue, ce pour quoi personne ne l'a missionnée.

Passons au fond. L'Académie se fait une gloire d'accueillir régulièrement de nouveaux noms de métiers féminins. Elle se félicite ainsi d'avoir enregistré *avocate* en 1935 ; le mot était pourtant couramment employé sous l'Ancien Régime, y compris par nos meilleurs poètes. Elle s'insurge contre les désinences féminines introduites depuis trente ou quarante ans, comme « professeuse, recteure, sapeuse-pompière, auteure, ingénieure, procureure, etc. pour ne rien dire de chercheuse, qui sont contraires aux règles ordinaires de dérivation ». Rien de plus juste. Mais si l'assemblée avait rempli sa mission, elle aurait signifié, en temps et en heure, qu'une partie de ces mots avaient des féminins depuis des lustres (autrice, procureuse, professeuse, chercheuse). Qu'une autre partie était facilement déclinable au féminin dans le respect des règles de dérivation (rectrice). Et que les terminaisons en eure sont parfaitement acceptables lorsque rien de plus ordinaire ne se propose, vu qu'elles sont attestées dans des centaines de documents notariés ou historiques de l'ancienne France (seigneure, possesseure...). Quant à sapeuse-pompière, on ne voit pas bien au nom de quoi ces messieurs-dames s'y opposent.

Le masculin peut-il être neutre ? L'Académie, s'avérant incapable de faire son travail, répète donc la plaisanterie du « masculin à valeur générique ou non marqué », pour les cas où des noms s'avéreraient « rebelles à la féminisation » ; cas que, dans sa grande bonté, elle veut bien dire rares. Les grammairiens masculinistes ont pourtant longtemps recopié des listes entières de

mots ne devant pas être déclinés au féminin. «Il faut dire cette femme est poète, est philosophe, est médecin, est auteur, est peintre ; et non poétesse, philosophe, médecine, autrice, peintresse, etc.» écrivait ainsi Andry de Boisregard (Réflexions sur l'usage présent de la langue française, 1689). Preuve, évidemment, qu'on utilisait ces mots autour d'eux. Rappelons surtout qu'aucun mot n'est rebelle à la féminisation, parce que les mots dérivent d'une racine et non d'une forme masculine à laquelle il faudrait couper ou ajouter quelque chose. A partir de n'importe quelle racine, le français est apte à faire des substantifs des deux genres, des formes verbales, des adjectifs, des adverbes. Enfin, il faut le répéter : le masculin est le masculin, qu'on le veuille ou non. De la même manière, on a longtemps essayé de nous faire croire que la masculinité de la représentation nationale n'était pas grave, que les députés représentaient la nation tout entière.

Du reste, les affirmations péremptoires et les arguments d'autorité surgissent dès que cette «thèse» est défendue, en lieu et place des arguments scientifiques. Comme il n'y a pas de neutre en français, soutient l'Académie (avec raison), «pour désigner les qualités communes aux deux sexes, il a donc fallu qu'à l'un des deux genres soit conférée une valeur générique afin qu'il puisse neutraliser la différence entre les sexes». Mais pourquoi aurait-on besoin de le faire ? Le général de Gaulle aurait-il eu tort de commencer ses discours par «Françaises, Français» ? Et comment se fait-il, si tant est qu'il faille choisir entre le masculin et le féminin, que le sort tombe toujours sur le masculin ? Les linguistes qui ont œuvré pour que ce soit le cas étaient plus francs que ceux d'aujourd'hui : parce que «le genre masculin, étant le plus noble, doit prédominer toutes les fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble», stipulait Vaugelas en 1647 (Remarques sur la langue française). Peut-on être plus clair ?

Quant aux arguments d'autorité : «L'héritage latin a opté pour le masculin», dit la coquine, qui n'ose pas dire que «le latin avait opté pour le masculin» (quelques-uns de ses membres doivent savoir qu'il n'en n'est rien). De qui parle-t-elle, alors ? Il faut le dire à sa place : des grammairiens qui, à partir des années 1630, ont décidé que le français devait être réformé, c'est-à-dire masculinisé. Et qui ont parfois, eux aussi, fait semblant d'agir au nom du latin (quand cela les arrangeait).

Autre poudre aux yeux : les «professeurs Georges Dumézil et Claude Lévi-Strauss, à qui la Compagnie avait confié la rédaction de [sa Déclaration de 1984], ont produit un texte si magnifique qu'il a été «adopté à l'unanimité». Belles preuves ! On ne sache pas que Dumézil et Lévi-Strauss aient été des spécialistes de la langue française. Qu'ils aient été applaudis n'a rien d'étonnant, mais rien de concluant non plus.

Enfin, l'Académie cherche à effrayer : «Des changements, faits de propos délibéré dans un secteur, peuvent avoir sur les autres des répercussions insoupçonnées. Ils risquent de mettre la confusion et le désordre dans un équilibre subtil né de l'usage.» Certes. Mais ce ne sont pas les féministes qui, du XVII^e au XX^e siècle, ont cherché à introduire dans la langue française, des changements faits de propos délibéré. Ce sont des lettrés partisans de la domination masculine, qui voulaient la voir régner jusque dans la langue. Ce sont eux qui ont répété qu'il fallait oublier les anciens usages. Ce sont eux qui ont rendu possibles des énoncés comme «le président est enceinte».

La vraie règle. Venons-en pour finir au cœur de l'affaire en cours. Faut-il dire «Madame le» ? On attend en vain la réponse. Vrai barbarisme, pourtant. Faute de se prononcer sur ce point, l'Académie reprend son habituel couplet sur les noms de fonction qui seraient «neutres», et, comme il n'y a pas de neutre en français, masculins.

Il faut ici rappeler la vraie règle, énoncée en 1607 par Charles Maupas : «Tout nom concernant office d'homme est de genre masculin, et tout nom concernant la femme est

féminin.» (Grammaire française, contenant règles très certaines...) Règle répétée par Antoine Oudin en 1632 : «Tous les noms de dignités et d'offices appartenants à l'homme sont masculins : pape, évêque, empereur, roi, comte, conseiller, avocat, procureur, licencié, marchand, etc.» De même, sont féminins les noms «d'offices et conditions appartenantes aux femmes : reine, comtesse, duchesse, abbesse, nonne, conseillère, barbière» (Grammaire française rapportée au langage du temps). Voilà donc quel était l'usage avant les interventions des masculinistes. On remarquera, au passage, que les participes présents s'accordaient aussi, à cette époque, et que la règle du «genre le plus noble» n'avait pas encore été inventée (appartenants s'accorde avec offices, appartenantes avec conditions).

L'affirmation selon laquelle «il convient [...] de distinguer des noms de métiers les termes désignant des fonctions officielles et les titres correspondants» ne repose donc sur rien. La différence faite ici entre métiers et fonctions est d'ailleurs récente ; au XIX^e siècle encore, c'est bien sur les noms de métiers que les masculinistes campaient. C'est ainsi que Bescherelle stipulait en 1834 : «Quoiqu'il y ait un grand nombre de femmes qui professent, qui gravent, qui composent, qui traduisent, etc. on ne dit pas professeuse, graveuse, compositrice, traductrice, etc. mais bien professeur, graveur, compositeur, traducteur, etc. par la raison que ces mots n'ont été inventés que pour les hommes qui exercent ces professions.» Obligés de céder sur les noms de métiers, les masculinistes s'accrochent donc désormais désespérément aux noms de fonctions - surtout celles qui se sont ouvertes aux femmes en 1945, et qui constituaient leurs derniers monopoles. Mais ont-ils songé que si l'on doit dire «M^{me} le Président» à Sandrine Mazetier, alors il faut le dire à toute cheffe d'Etat ? Et «M^{me} le roi» à la reine d'Angleterre ? et «M^{me} le chancelier» à M^{me} Merkel ? et «M^{me} le baron» à la baronne de Rothschild ? On les attend de pied ferme.

Ils vont donc devoir céder là aussi, quel que soit leur dépit de voir se multiplier les députées, les sénatrices, les présidentes, les conseillères, les générales, les colonelles, les lieutenantes... sans parler des officières et des chevalières de la Légion d'honneur, qui ont aussi tendance à se multiplier depuis quelque temps ; voire les Immortelles. Faudra-t-il, encore, attendre un siècle ou deux pour que tout cela paraisse normal aux Quarante ? Et aux hommes politiques, qui se jettent sur cette polémique comme s'ils n'avaient rien de mieux à faire ?

13bis - Festival international du film lesbien et féministe de Paris - 30 octobre au 2 novembre

Oubliés, les impôts, le vent, le froid et la crise, à *Cineffable*, on se tient chaud. Entrez ! Comme chaque année, certaines, hésitantes, découvrent le festival et d'autres, convaincues, y reviennent. Certaines sont d'anciennes militantes d'autres des nouvelles lesbiennes. À toutes, bienvenue.

Chez nous, des femmes viennent consommer de la pellicule comme d'autres des sandwiches concombre-chèvre : au kilomètre. Des femmes viennent pour l'expo, d'autres pour les livres de Catherine et Christine ; certaines se pâment devant les T-shirts de Sarah, d'autres trépignent aux débats. Il y en a qui pleurent, beaucoup qui rient, certaines qui râlent puis applaudissent, il y a les enthousiastes et les renfrognées, celles qui trouvent tout trop ou pas assez...

Et puis d'autres femmes, qui changent de métier : ouvreuses, barmaids, caissières, interprètes en langue des signes, cuisinières hors pair et d'autres encore qui choisissent juste de signer : festivalière. À toutes merci.

Il y a les femmes qui savent déjà que trois jours d'entre soi est un plaisir durement gagné et que, même si les lesbiennes se font du cinéma, c'est pas du chiqué. Il y a les femmes qui

s'instruisent, se politisent, se visibilisent, d'autres qui se mobilisent (et celles qui n'aiment pas les -isent).

Mais toutes, toutes goûtent au privilège d'être femmes au sein d'un festival qui, parce que chaque colère et chaque coup de cœur nourrit l'ensemble de la communauté, est riche de toute cette diversité. À toutes, bon festival !

Le programme : <http://www.cineffable.fr/fr/edito.htm>

Lieu : Espace Reuilly, 21 rue Antoine-Julien Henard, 75012 Paris, métro Montgallet

14 - Rappel : Congrès abolitionniste international : « Prostitution et traite des êtres humains dans le monde : une exploitation des plus vulnérables » - Paris - 12 novembre

La Coalition pour l'Abolition de la Prostitution (CAP international), le Mouvement du Nid et la Fondation Scelles sont heureux de vous inviter à leur conférence internationale.

Cette conférence internationale inédite inclura quatre panels stratégiques : Panel 1 : la prostitution : une exploitation des plus vulnérables : Interventions des représentantes des mouvements de femmes autochtones, femmes migrantes et femmes des minorités ethniques ou de castes. (Canada, Inde, Europe) ;

Panel 2 : la prostitution : une violence sexuelle : Témoignages de femmes survivantes de la prostitution (Irlande, Etats-Unis, Danemark, France) ;

Panel 3 : la prostitution n'est pas un travail du sexe : Présentations des représentantEs de syndicats (France, Espagne, Royaume-Uni, Canada, Irlande) ;

Panel 4 : développements législatifs : Panel des parlementaires nationaux et européens (France, Israël, Canada, Australie, Royaume-Uni, Irlande.

Mercredi 12 novembre 2014 ; Salle Victor Hugo - Assemblée nationale ; 101 rue de l'Université, 75007 Paris ; [Inscription obligatoire](#)

Une pièce d'identité vous sera demandée à l'entrée de l'Assemblée nationale.

15 - « Femmes persécutées et droit d'asile » - Collectif ADFEM - Paris - 14 novembre

Dans le cadre de la journée internationale contre les violences faites aux femmes du 25 novembre, nous vous invitons à une rencontre débat organisée par le collectif ADFEM (Action et droits des femmes exilées et migrantes).

Un projet de loi réformant le droit d'asile en France qui sera débattu à l'Assemblée nationale à partir du 20 novembre va transformer assez profondément les conditions de l'exercice de ce droit. Si certains points sont positifs, d'autres posent de nombreuses questions... Où en est aujourd'hui le droit des femmes persécutées dans leur pays à obtenir une protection ? Qu'en sera t il avec cette nouvelle loi ? Avec : Cynthia Martin (ADFEM) : le droit d'asile pour les femmes persécutées, où en sommes nous aujourd'hui ? Quel est notre point de vue sur le projet de loi ; Une responsable de l'OFPRA (groupe thématique "violences faites aux femmes") : quelle prise en compte du genre dans la procédure de reconnaissance du droit d'asile ? ; Florence Boreil (Associée à la protection, HCR Paris), Le point de vue du HCR

Vendredi 14 novembre 2014 de 19h à 21h30 ; Mairie du 11ème arrondissement, Place Léon Blum, 75011 Paris ; Accueil à partir de 18h30. Attention, la salle de la Mairie fermant tôt, la rencontre débat commencera à 19h précises

** ADEM est un réseau rassemblant les associations : CIMADE, COMEDE, FASTI, Femmes de la Terre, Fédération nationale solidarité femmes, Femmes migrantes debout, Ligue des femmes iraniennes pour la démocratie, RAJFIRE.*

16 - Femmes en Résistances - Semaines de la Solidarité Internationales 2014 - 5 au 30 novembre - Nantes

17^e édition et toujours autant d'énergie pour cet évènement national qui aborde cette année en Loire-Atlantique la question des femmes. On pourrait se dire : « Mais qu'est-ce qu'elles veulent encore ? » : réfléchissons... le droit à disposer de son corps, la liberté d'expression, des conditions de travail décentes, l'accès aux instances décisionnaires, l'arrêt des violences à leur égard... bref, l'égal accès aux droits qui nécessite aujourd'hui une mobilisation militante constante !

Exposition, conférences, rencontres, spectacles... illustreront la démarche de femmes aux 4 coins de la planète qui sont actrices du changement et qui construisent au quotidien un monde plus juste et solidaire.

Tout le programme : http://www.mcm44.org/IMG/pdf/dep_mcm-web.pdf

17 - L'entre-soi masculin en politique -- Soirée-débat - 25 novembre.

A l'occasion de la parution de son numéro 204 et de la journée de mobilisation contre les violences faites aux femmes, la revue *Actes de la recherche en sciences sociales* vous invite à un débat sur l'entre-soi masculin en politique.

Deux femmes qui s'affrontent aux élections municipales de Paris en 2014, une loi sur la parité qui a permis d'assurer un même nombre d'élus et d'élues dans certaines assemblées : la domination traditionnelle des hommes dans le champ politique semble ébranlée. Le travail proposé par les sociologues Catherine Achin et Sandrine Levêque montre qu'il n'en est rien, et que les hommes parviennent à maintenir un entre-soi excluant dans les coulisses du pouvoir.

Deux militantes féministes, Sarah Benichou et Céline Mouzon, viendront débattre de l'intérêt et des limites de la parité pour combattre le sexisme en politique. Leurs analyses montreront que, loin de se cantonner aux sphères institutionnelles, la question de l'entre-soi masculin concerne aussi les groupes et les organisations qui se déclarent les plus progressistes, radicales et même révolutionnaires.

Le débat aura lieu au bar

le Lieu-dit le 25 novembre 2014, 19h. www.lelieudit.com/

Voir le sommaire du numéro : <http://www.arss.fr/>

18 - Film : « Montre l'exemple ! » de Lynda Benzemrane - Projection/débat - 28 novembre - aris - Rajfire/Maison des Femmes de Paris

Dans le cadre de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la Maison des Femmes de Paris et le Réseau pour l'autonomie des femmes immigrées et réfugiées (RAJFIRE) vous invitent à la Projection-débat que leurs militantes organisent le Vendredi 28 Novembre 2014 de 18h à 21h autour du film sur les violences faites aux femmes " Montre l'exemple ! " de Lynda Benzemrane. La projection et le débat se feront en présence de la réalisatrice du film

Latifa Mansûr, jeune étudiante, se fait malmener par son grand frère Ammar l'ainé de la famille. Chômeur, il surveille sa soeur de près. Bien qu'étant une élève moyenne à l'université, elle rêve d'une situation professionnelle qui fera d'elle une femme libre et autonome. Tant bien que mal elle essaye d'avoir une vie normale d'étudiante.

Bande annonce: <http://www.youtube.com/watch?v=ctivHBFmm50>

28 novembre, 18h à 21h ; Lieu : Maison des Femmes de Paris : 163 Rue de Charenton 75012 Paris (métro Reuilly Diderot ligne 1 et 8) - Tel : 01 43 43 41 13

LIVRES, CINÉMA, THÉÂTRE, TÉLÉVISION...

19 - Livre : « Alors je suis devenue une Indien d'Amérique » - Marie Docher - Préface d'Élisabeth Lebovici.

Marie Docher est photographe, elle partage la vie d'une femme et de l'enfant, né par PMA, que cette dernière élève avec son ancienne compagne. Quand une agence lui a demandé un reportage sur la Manif pour Tous, Marie a dit non. Impossible de les photographier, ces foules qui bannissent les couleurs arc-en-ciel de leur monde en rose et bleu. À la place, Marie a fouillé dans ses archives, dans ses souvenirs, elle a tatoué sur ses photos la violence des arguments réactionnaires repris par les traditionalistes de tous bords.

Alors je suis devenue une Indien d'Amérique... fait le récit, en mots et en images, d'une prise de conscience courageuse et lucide qui restitue le choc dans sa brutalité. Ce livre est une réponse personnelle et politique, en textes et en images, à la vague de fond réactionnaire soulevée par l'opposition au «mariage pour tous» et à l'ouverture de la filiation aux couples de même sexe.

Séances de signatures : le 2 décembre à partir de 15 h 30 sur le stand de la librairie Violette and Co, dans le cadre du festival Cineffable ; le 8 novembre à la galerie Catherine Houard (15, rue Saint-Benoît, Paris VIe).

Marie Docher expose, en couleurs, un certain nombre des photographies présentées en noir et blanc dans son livre. Cette exposition, «L'intime comme illusion», a lieu du 31 octobre au 8 novembre à la galerie Catherine Houard. Vernissage le 30 octobre.

Éditions iXe - 14.00 € - 112 pages.

20 - Livre : « L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » - Jacqueline Laufer

« L'égalité professionnelle figure désormais en bonne place sur l'agenda politique de la France comme des pays de l'Union européenne ainsi que sur celui des entreprises et des partenaires sociaux. Pourtant, sa mise en œuvre demeure très largement incomplète.

Comment comprendre l'écart entre un principe d'égalité - qui ne fait plus question dans les sociétés démocratiques - et le constat d'inégalités sexuées récurrentes ? Obstacles institutionnels, politiques et culturels ? Insuffisance de la volonté politique et de la mobilisation des acteurs sociaux dans l'application du droit de l'égalité ?

C'est à ces questions que cet ouvrage répond en analysant les politiques de mise en œuvre de l'égalité professionnelle et en mettant en perspective l'articulation entre logiques juridiques, négociation sociale et logiques managériales. Il rend compte ainsi de la véritable révolution qu'a connue la situation des femmes au cours des dernières décennies tout en considérant cette révolution comme encore inachevée.

128 pages, 10 euros - Collection Repères- Éditions La Découverte

Coordination Française Marche Mondiale des Femmes, 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris ;
Tel : 0144621204 ou 06 80 63 95 25, mail : marchfem@rezisti.org ; site : <http://www.mmf->

France